Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 19/10/2026 à 14h48
Réference de l'AR : 055-200027787-20261015-DCA_2026_022-DE

République Française
*****
Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre Intercommunal d'Action Sociale
*****
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
17	**9**	**9 + 3 pouvoirs**

Date de convocation
8 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil d'Administration, qui a eu lieu au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de **Michel MOREAU**, Président.

Présents : **BARDOT Mathurin, COLLIGNON Céline, COURTIN Vincent, DECHEPPE Mathilde, FOURES Patrice, JOSSELIN Sylvine, KLEIN Dania, MOREAU Michel, RENAUDIN Bernard.**

Absents : **GERARD Céline, KLEIN Marie-Françoise, MARECHAL Dominique, BRISSE Philippe, FIZE Olivier, PARISSE Pierre.**

Représentés : **FEVEZ Clément pouvoir donné à DECHEPPE Mathilde, LINARD Lidwine pouvoir donné à KLEIN Dania, PALIN Guillaume pouvoir donné à MOREAU Michel.**

Madame JOSSELIN Sylvine a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Règlement intérieur des garderies scolaires
N° de délibération : DCA_2026_022

Le Président expose,

L'accueil des garderies est organisé à l'initiative de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne, et ce afin d'accueillir les enfants fréquentant les groupes scolaires du territoire.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de mettre en place un règlement intérieur qui sera soumis à chaque responsable de l'enfant inscrit en garderie.

Ce règlement précise :

- Les conditions générales de l'accueil
- Le fonctionnement
- Les règles de vie collective
- La communication du règlement intérieur
- Les doléances
- L'application

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré décide de :

- valider le règlement intérieur des garderies scolaires adressé en annexe et de le faire appliquer à partir du 15 octobre 2026,
- autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches administratives et financières correspondantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Michel MOREAU,
Président



Signé par Michel MOREAU (CC DE L AIRE A L ARGONNE),
le Président
le 19/10/2026 à 14:41:18
Ref:12007115-18152701-1-D